



PLAINTE POUR DIFFAMATION ET DELAI

Par **solelei**, le **30/08/2011** à **19:45**

Bonjour

Lettre de délation envoyée derrière mon dos par un mandataire judiciaire qui a entraîné la sanction du juge que je n'étais pas une personne de bonne moralité, etc.. et donc rejet de mes requêtes

Puis-je porter plainte pour faits diffamatoires et dénominations calomnieuses et mensongères lettre datée du début avril mais je n'en ai eu connaissance par voie juridique que mi Juillet donc est-ce que le délai des 3 mois courent à partir du moment où j'en ai eu connaissance merci beaucoup pour toutes les réponses qui pourront m'aider

Par **Domil**, le **30/08/2011** à **19:50**

A partir des faits, et ça sera de la diffamation privée (contravention de 1ère classe) et si vous voulez que ça aboutisse, prenez un avocat pour faire une citation directe. Je doute qu'un juge s'attarde sur une lettre disant que vous n'êtes pas de bonne moralité, que disent les attendus ?

La dénonciation calomnieuse ne semble pas être constituée.

Par **solelei**, le **30/08/2011** à **20:01**

merci de votre réponse rapide

si il a écrit que je maltraçais ma mère, que j'ai refusé un dossier d'aide financière, que je me suis fait des virements depuis le compte de ma mère, que je disais à tout le monde qu'elle était très sale et j'en passe

le juge a statué que mon comportement n'était pas conforme à l'intérêt de ma mère ni sur le plan moral, santé et financier et qu'il convient par conséquent de rejeter mes requêtes j'ai donc reçu la notification du juge en RAR début juillet

Tout cela est évidemment faux, aucun document n'a été joint par le mandataire et moi par contre je détiens toutes les preuves contraires écrites et je ne puis accepter d'avoir été sali à un point qui dépasse l'entendement

Par **solelei**, le **30/08/2011** à **20:07**

merci de votre réponse rapide

si il a écrit que je maltraçais ma mère, que j'ai refusé un dossier d'aide financière, que je me suis fait des virements depuis le compte de ma mère, que je disais à tout le monde qu'elle était très sale et j'en passe

le juge a statué que mon comportement n'était pas conforme à l'intérêt de ma mère ni sur le plan moral, santé et financier et qu'il convient par conséquent de rejeter mes requêtes j'ai donc reçu la notification du juge en RAR début juillet

Tout cela est évidemment faux, aucun document n'a été joint par le mandataire et moi par contre je détiens toutes les preuves contraires écrites et je ne puis accepter d'avoir été sali à un point qui dépasse l'entendement